

ZOOM

Le Sénat adopte le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables à une large majorité

Le 4 novembre dernier, le Sénat a largement approuvé le **projet de loi visant l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR)**. Près de 680 amendements ont été examinés, et 169 adoptés, sans qu'aucun groupe ne prenne position contre le texte.

Pour ne pas entraver les projets, le principe initial du droit de veto des maires, jugé bloquant, s'est vu substituer **l'implication des maires et des collectivités** qui pourront "*identifier des zones propices (ou prioritaires) au développement des ENR sur leur territoire*", le maire devant donner "*un avis conforme*" en phase d'application. L'État, aura quant à lui la charge d'orienter les projets vers ces zones, "*par exemple, avec des bonifications dans les appels d'offres*".

Le **déploiement des parcs éoliens en mer** sera précisé, en relation avec le ministre de la mer, pour arbitrer entre les différents usages (éolien, biodiversité et besoins des pêcheurs) sur l'ensemble des façades maritimes. Les projets devront prioritairement cibler les zones propices "*situées dans la zone économique exclusive*", situées à un peu plus de 22 km des côtes. "*Il s'agit de se doter d'un véritable PLU de la mer*".

Le texte prévoit d'encourager **l'installation de panneaux photovoltaïques aux abords des autoroutes et grands axes**. Dans des conditions très contraintes, il prévoit aussi de **déroger à la loi Littoral**, pour permettre l'installation de panneaux sur des "*sites dégradés*". Il facilite aussi l'implantation dans les communes de montagne. Concernant l'équipement progressif des **parkings extérieurs de plus de 2 500 m²** avec ombrières photovoltaïques et végétalisation, les sénateurs ont substitué la **notion de places de parking** à la superficie. Les parkings extérieurs de plus de 80 emplacements devront être équipés, soit d'ombrières solaires, soit d'un autre procédé de production d'énergie renouvelable. **La commande publique** introduit pour les achats de dispositifs de production d'énergie solaire, des critères relatifs à l'empreinte

carbone et environnementale, tout au long du cycle de vie (du processus de fabrication, à leur utilisation, jusqu'à leur valorisation une fois déposés).

En ce qui concerne le **délai de raccordement** des projets d'installations d'énergies renouvelables aux réseaux de distribution d'électricité, un article le fixe à **2 mois pour les installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA** (pompes à chaleur). **Dans les autres cas, il ne pourra pas excéder 18 mois**, conformément au Code de l'énergie, à l'exception des projets nécessitant de créer ou de renforcer des ouvrages, auquel cas le délai maximal est fixé à 24 mois.

Le texte introduit le **principe de "partage territorial de la valeur des énergies renouvelables", au profit des collectivités** (et non plus des habitants). Des rabais pourront être consentis sur la facture énergétique des communes d'implantation, et de celles depuis lesquelles les sites de production d'énergies renouvelables (toute filière confondue) sont visibles.

Les projets lauréats d'un Appel d'Offre du ministère de la Transition énergétique devront **financer des actions en faveur du patrimoine communal et de la biodiversité locale** des territoires implantés à proximité des parcs. Si les projets sont soutenus par l'État, les porteurs devront proposer une part du capital aux particuliers, entreprises, associations et collectivités territoriales situés à proximité, une clause devant le stipuler dans le contrat.

Le texte sera examiné par les commissions des Affaires économiques et du Développement durable de l'Assemblée nationale la semaine du 21 novembre, puis en séance à partir du 5 décembre.

► Téléchargez [le projet de loi adopté par le Sénat en 1^{ère} lecture](#) (source : <http://www.senat.fr/leg>)

> www.banquedesterritoires.fr – AEF - 7/11/22
Energypresse – >8/11/22

> ECONOMIE

En octobre, l'inflation a atteint le niveau record de **10,7 % dans la zone euro** (9,9 % en septembre). Elle touche principalement les **prix de l'énergie (+ 41,9 %)**, puis ceux de l'alimentation (+ 13,1 %). Parallèlement, **l'activité ralentit fortement, et n'a progressé que de 0,2 % au 3^{ème} trimestre**, soit 4 fois moins qu'au trimestre précédent. Si l'Allemagne et l'Italie ont évité la récession, celle-ci paraît inévitable au dernier trimestre. Les experts s'attendent désormais à **une récession généralisée dans la zone euro**, sans pouvoir en prédire l'ampleur. **La France affiche le taux d'inflation le moins élevé d'Europe** (7,1 % selon l'indice harmonisé d'Eurostat ; 6,2 % d'après l'Insee pour le mois d'octobre). La hausse des prix devrait poursuivre sa progression en Europe, hormis en Espagne et en Grèce où elle recule. Entre septembre et octobre, l'inflation a bondi de 9,4 % à 12,8 % et s'élève à 11,6 % en Allemagne, et à 16,8 % dans les Pays-Bas, et dépasse 21 % dans les pays baltes. Pour ralentir l'inflation, la **Banque Centrale Européenne (BCE)** a doublé ses taux directeurs de 0,75 % à 1,5 %. Une nouvelle augmentation est prévue en décembre. Si la hausse des prix régresse en 2023, elle devrait se maintenir bien au-dessus de la cible de 2 %, fixée par les banques centrales de la zone euro. **L'OCDE prédit une hausse du PIB hexagonal de 2,6 % en 2022, puis de 0,6 % en 2023.**

> [Le Figaro – Les Echos - 1^{er}/11/22 - www.lagazettedescommunes.com – 10/11/22](#)

Le 8 novembre dernier, **les représentants des 50 sites industriels** les plus émetteurs de gaz à effet de serre de l'Hexagone (sidérurgie, verre, engrais, chimie, pétrochimie, etc) étaient réunis à l'Élysée. Ensemble, ces sites émettent 43 millions de tonnes de CO₂ (55 % des émissions totales de l'industrie ; 10 % des émissions nationales). **Le Président de la République, Emmanuel Macron** a rappelé que dans le cadre du **plan France 2030**, une **enveloppe de 5 Mds €** serait allouée à leur décarbonation : 4 Mds € pour les 50 sites les plus émetteurs, le milliard restant étant destiné "au déploiement de technologies bas carbone et à l'accompagnement de 26 000 PME et ETI". "Si les industriels décident de doubler leurs efforts, **une enveloppe de 5 milliards d'euros supplémentaires pourrait être débloquée d'ici dix-huit mois**" a-t'il ajouté. La planification écologique doit déboucher sur la **mise en place de "Contrats de Transition Écologique (CTE)"**, avec des objectifs détaillés pour chaque filière, par site et par technologie (hydrogène ; biomasse ; électrification des ports maritimes et fluviaux ; stockage de la chaleur ; capture, utilisation et stockage carbone, etc). L'objectif du gouvernement est de présenter un plan d'ici 6 mois, pour intégrer des montants "dans les travaux de **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**". **Nicolas de Warren, le Président de l'Uniden**, représentant les industries grandes consommatrices d'énergie présentes en France, tout en se félicitant des annonces présidentielles relève toutefois deux freins à la mise en œuvre de la décarbonation des industries : le renchérissement du coût des projets, d'environ 20 % par an (lié à la hausse des prix des matériaux), et la volatilité des prix de l'énergie.

► Consultez le [discours d'Emmanuel Macron](https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/11/08/devenir-le-leader-des-energies-vertes) (source : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/11/08/devenir-le-leader-des-energies-vertes>) > [Le Figaro – 8/11/22 - AEF – 9/11/22](#)

À la demande du gouvernement, **l'économiste Jean Pisani-Ferry** présentera en début d'année prochaine **un rapport sur l'évaluation des impacts macroéconomiques de la transition écologique**. Dans **une note d'étape**, publiée par **France Stratégie** le 9 novembre dernier, il souligne le "retard préoccupant" de la réflexion économique en la matière. "L'expérience de la taxe carbone nous a appris combien il était hasardeux de minimiser l'ampleur des efforts que va exiger la transition", rappelle l'auteur. Les efforts s'annoncent énormes et l'enjeu "revient donc fondamentalement à un choc d'offre avec, dans un premier temps, des **conséquences négatives sur la consommation, la productivité du travail**" et la croissance. En corollaire, l'économiste pointe également le risque de la "greenflation" à venir, la transition écologique entraînant une **hausse des prix en taxant le carbone** ou **en renonçant aux énergies fossiles bon marché**. Toutefois, d'ici 10 à 20 ans, en menant une politique volontariste, "construire une économie neutre pour le climat est très probablement plus aisé qu'on ne le croyait encore récemment" souligne l'étude. Trois principaux leviers devront être actionnés en **favorisant la sobriété**, en **réorientant "le progrès technique vers les alternatives aux énergies fossiles"** (en adaptant les politiques de R&D) et en **investissant massivement pour sortir des énergies carbonées**. Ce dernier volet nécessite un effort d'investissements supplémentaires (public et privé) pour atteindre les objectifs climatiques 2030 et 2050. Il atteindrait près de "**2,5 points de PIB en 2030**", soit **70Mds €**.

► Téléchargez la [note de France Stratégie](https://www.strategie.gouv.fr) (source : <https://www.strategie.gouv.fr>)

> [AEF – 9/11/22 - Les Echos – Le Figaro - 10/11/22](#)

D'après un état des lieux établi par le **ministère de l'Intérieur**, au cours des 10 premiers mois de l'année, **plus d'une centaine d'actions violentes** (incendies volontaires, détériorations) ont pris pour cible des boîtiers électriques d'antennes de télécommunication en Savoie, des armoires de fibres optiques dans le Finistère ou encore des câbles dans le Var ou en Isère. Le 18 octobre dernier, en quinze minutes, des câbles sous-marins intercontinentaux ont été sectionnés. Les dégâts se chiffrent en millions d'euros. En Nouvelle Aquitaine et en Bourgogne-Franche-Comté une quinzaine d'actions ont ciblé des parcs éoliens. Les incendies d'armoires de fibre optique se multiplient. **Les infrastructures de télécommunication et d'énergie sont particulièrement visées**, perçues comme outil de surveillance ou d'aliénation par des activistes prônant une écologie radicale. Désormais, des collectifs apparaissent dans plusieurs départements, pour **s'opposer à l'installation de panneaux solaires sur des terres agricoles**. Dans le Gers, un **projet agrivoltaïque** porté par la commune d'Haget (342 habitants), avec l'assentiment de la population locale, et validé par l'administration après études (sols, biodiversité, retombées économiques), risque de ne pas pouvoir voir le jour, confronté la polémique orchestrée par des militants campant désormais sur le territoire communal. Le maire, à tendance écologique, se dit "dépassé par le comportement de ces gens qui se sont inventé leur histoire, quitte à dire qu'il y avait des espèces d'oiseaux protégées qui n'existent pas sur notre commune !"

> [Le Figaro – 8/11/22](#)

> Social

Depuis fin 2019, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** connaît un succès grandissant. Il a permis de **financer plus de 5,2 millions de formations**, pour un **coût de 7,1 Mds €** engagés par la Caisse des Dépôts qui gère le dispositif. Une situation que le gouvernement souhaite réguler pour **économiser près de 800 M€**, en favorisant le recours au CPF pour des **formations favorisant l'insertion ou le maintien dans l'emploi**. Le **Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels** réfléchit à la mise en place d'un **reste à charge**. Un amendement a été déposé en ce sens et a été adopté dans le cadre de l'examen du **projet de loi de Finances pour 2023**. Il prévoit que l'achat d'une formation via le CPF soit soumise à un "mécanisme de régulation dont les modalités sont définies par décret en Conseil d'Etat".

> [Les Echos – 6/11/22](#)

> ÉNERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) doit définir le périmètre et la nature des objectifs à atteindre des 22 chantiers opérationnels prévus dans le cadre du **plan France Nation verte**. Une "liste d'actions prioritaires" doit être établie pour correspondre au programme de travail des ministres. Pour chacun des 22 domaines prédéfinis, le SGPE devra "avoir des objectifs clairs pour 2030 et 2050 et les trajectoires pour y arriver". Fin 2022 ou début d'année 2023, des indicateurs permettront de mesurer la réalisation des objectifs. D'ici le printemps prochain, une première étape consistera à dégrossir les investissements nécessaires (publics et privés), avant d'aborder le prochain budget.

> [Contexte – 14 et 15/11/22](#)

L'État a investi 1 Md € pour rénover 37 cités administratives, dont 13 via un **contrat en Marché Global de Performance (MGP)** ou **Marché en Conception-Réalisation (MCR)**, chacun prévoyant un engagement financier des entreprises sur la base d'un **objectif à réaliser de 62% de réduction énergétiques** (soit une économie de 130 GWhep/an pour l'ensemble programme de rénovation des 37 cités). En cas de non atteinte des objectifs, les entreprises titulaires du contrat sont soumises à des pénalités, et doivent prendre à leurs charges les mesures correctives. Les exigences contractuelles s'appliquent également à des critères tels que le respect des valeurs de consignes, le taux de panne, la qualité de service et d'intervention, voire aussi des obligations de formation ou de sensibilisation des usagers. Pour **Alain Resplandy - Bernard, Directeur général de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE)** "partant du constat que nous n'achetons plus des travaux, mais de la performance énergétique, nous aurons à l'avenir plus de projets en MGP, surtout s'il s'agit d'une rénovation lourde". Après avoir travaillé à la massification de sa politique d'achat, l'État est "désormais dans la 2^{ème} phase, qui consiste à s'assurer du bon pilotage". L'immobilier de l'État représente 190 000 bâtiments et une consommation annuelle d'environ 16 TWh, soit un enjeu majeur pour la transition énergétique de la France. "Cette transition doit utiliser tous les leviers d'action, que ce soit en termes d'usage, d'optimisation de l'exploitation du bâtiment et de rénovations énergétiques". **Une quarantaine d'emplois d'energy manager** doit être créée en 2023 : 26 emplois en régions, 10 au sein des ministères et 4 au niveau national (DIE). **L'Agence de l'Immobilier de l'État (AGILE)**, prévoit aussi de créer d'ici le 2^{ème} trimestre 2023 une cinquantaine de postes opérationnels, spécialistes de l'optimisation des consommations énergétiques, sans compter le recours à des prestations extérieures.

> www.lemoniteur.fr – 17/11/22

Le ministère de l'Éducation nationale a élaboré un **projet de guide de sobriété énergétique des établissements scolaires** qu'il a adressé aux **associations d'élus locaux** pour relecture. Le document valorise "les actions pouvant être conduites à court terme ne nécessitant pas d'investissement financier ou présentant un temps de retour sur investissement très faible". Pour le **chauffage**, il rappelle les plafonds de températures préconisés par le Code de l'énergie (en moyenne : 19 °C en période d'occupation, 16°C le week-end et 8°C durant les vacances scolaires). Autres leviers proposés : "la centralisation des contrats de fluides (électricité, gaz, chaleur urbaine, etc.) entre plusieurs établissements, voire entre plusieurs collectivités d'un même territoire", ainsi que la "forte incitation" pour l'exploitant que représente "**un intéressement économique à la réduction des consommations**" ou, inversement, "**des pénalités dans les contrats lorsque les objectifs ne sont pas atteints**". Le ministère propose également d'agir sur les emplois du temps pour atteindre "dans la mesure du possible, la plage d'occupation des locaux la plus réduite possible." Cumulées, l'ensemble de ces mesures permettrait "de réduire la consommation énergétique du chauffage de 20 à 30%". Le guide insiste aussi sur les **économies réalisables en agissant sur l'éclairage**. Il chiffre entre 40 à 80 % la diminution de la consommation d'électricité, en changeant les lampes par des leds. Le guide recommande également l'installation de **systèmes de détection de présence d'allumage automatique ou sur horloge**, qui permettent de prévoir des scénarios d'éclairage en fonction des occupations des locaux, ainsi que les solutions permettant d'**adapter le niveau d'éclairage de la pièce en tenant compte de l'éclairage naturel**. Il encourage aussi une meilleure utilisation des équipements électriques et numériques, en éteignant par exemple la veille (10 à 15 % d'économies d'électricité), ou en utilisant des appareils de classe énergétique A. Le guide devrait être finalisé d'ici quelques semaines.

> www.banquedesterritoires.fr – 4/11/22

Le gouvernement prévoit de mettre en place un **fonds de garantie des contrats de vente de gré à gré (PPA) d'énergies renouvelables**. L'objectif est d'encourager le développement de ces contrats directs de long terme entre industriels et producteurs d'électricité renouvelable, en protégeant ces derniers des risques de défaut de paiement des acheteurs. Il "sera **opéré par Bpifrance** avec pour objectif de prendre en garantie des premiers contrats en 2023". Ce fonds, doté de 68 M€ est dimensionné "pour pouvoir **prendre en garantie des contrats représentant jusqu'à 500 MW de puissance installée cumulée**" explique le Ministère de l'Économie. Les filières éoliennes et solaires seront les premières visées par le dispositif, mais l'ensemble des technologies électriques est éligible. "Cette garantie sera payante à un prix de marché pour les producteurs d'énergie et les industriels, et son montant sera défini de telle sorte que le mécanisme global soit équilibré", précise Bercy.

> www.lechodusolaire.fr – 15/11/22

D'après les données du gestionnaire du réseau de distribution électrique, **Enedis**, à fin septembre 2022, **la France comptait 600 000 installations photovoltaïques en fonctionnement**. La **capacité installée cumulée atteint 13 GW**, en augmentation de 22 % par rapport à fin 2021 (+ 2 GW). Près d'un tiers de ces installations (208) fonctionnent en **autoconsommation** (108 664 à fin mars 2021), principalement associée à de petites installations (moins de 36 kVA).

> www.actu-environnement.com – 7/11/22 - *Enerpresse* - 9/11/22

Depuis 1990, la filière Chimie a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 65 %, soit la moitié des baisses des émissions de l'industrie. Pour répondre aux objectifs de la **Stratégie Nationale Bas Carbone** établie en 2021, la filière doit **baisser ses émissions de 26 % d'ici 2030** par rapport aux niveaux de 2015, en actionnant deux principaux leviers : **améliorer l'efficacité énergétique des process** et **produire davantage de chaleur bas carbone**. D'ores et déjà une centaine de projets sont engagés dans cette dynamique. La filière prévoit de renforcer ses efforts, en les réhaussant à **hauteur de 37 %** en dépit d'un "contexte difficile, alors que les prix de l'énergie ont considérablement augmenté et que certains sites sont aujourd'hui à l'arrêt" explique un industriel. Cet engagement reste néanmoins conditionné à un soutien accru de l'État. Les industriels de la chimie estiment avoir **besoin de 7 TWh d'énergie décarbonée supplémentaire par an**. Ils réclament aussi **d'avantage de visibilité quant aux prix de l'énergie, sur le long terme**. Enfin, ils souhaitent "un accès à de l'électricité, à des gisements de biomasse" en travaillant sur des logiques de bassins industriels, "qui demandent le développement d'infrastructures". **Le projet de l'Axe Seine**, mobilise ainsi 5 industriels (TotalEnergies, ExxonMobil, Yara, Borealis et Air Liquide) des secteurs pétrolier, gazier, des engrais et de la chimie. Il vise la réduction de 3 MtCO₂ / an d'ici à 2030 par captation et séquestration, et production d'hydrogène décarboné.

> *Les Echos* – 8/11/22

Dirigée par **Joël Barre**, la toute nouvelle **Délégation de programme interministérielle au nouveau nucléaire**, est chargée de superviser "la réalisation de nouveaux programmes industriels de construction de nouveaux réacteurs électronucléaires en France". Elle déterminera les objectifs en termes de coûts, de qualité et de délais et suivra l'avancement du programme.

> www.banquedesterritoires.fr - 8/11/22 - *Enerpresse* – 9/11/22

Quelle est la meilleure manière de produire de l'hydrogène ? Deux clans s'affrontent. Le premier défend **une production locale d'électricité décarbonée** pour produire de l'hydrogène vert, principalement grâce à la filière éolienne, à proximité des zones de consommation, ce qui permet de s'affranchir du réseau de distribution (et donc des taxes). **Le second privilégie l'importation**, depuis les pays du Sud, où les énergies renouvelables sont abondantes et moins chères. Cette dernière position est clairement partagée par l'Allemagne ou certains industriels français, tel **GRDF ou Engie** qui a développé un incubateur en Seine-Saint-Denis dédié à ces technologies. *"Pour obtenir une capacité de production de 4 GW d'hydrogène bas carbone en 2030, il nous faudra probablement importer massivement. Nous estimons que les trois quarts proviendront de l'importation de pays du Sud"*, souligne **Sébastien Arbola, responsable de la stratégie hydrogène du groupe Engie**. *"Seule cette stratégie permettra à la filière de s'industrialiser et de monter en compétence. L'hydrogène pourrait alors être produit sur place et importé sous forme liquide, « comme le gaz naturel liquéfié."* L'énergéticien compte déjà une vingtaine de projets d'hydrogène vert à travers le monde, dans des pays bénéficiant *"de capacités renouvelables peu chères"* tels que l'Australie, l'Afrique du Sud, le Moyen-Orient, le Maghreb, le Brésil ou le Chili. **La start up Lhyfe**, table au contraire sur la première voie, axée sur le développement de l'éolien offshore, qui permettrait de réduire les coûts de production d'hydrogène à hauteur de 30 à 35 €/MWh (contre 60 €/MWh en moyenne actuellement). Pour **Matthieu Guesné, fondateur et président de Lhyfe**, le principal frein relève des lenteurs réglementaires en France et en Europe.

> [Les Echos – 17/11/22](#)

EN RÉGIONS

Auvergne-Rhône-Alpes. **McPhy Energy**, spécialiste des équipements de **production et distribution d'hydrogène bas carbone** a inauguré un nouveau site de 4000 m² entièrement consacré à la **mobilité hydrogène et aux stations de recharge**, à Grenoble (38). Il regroupe la recherche et innovation, l'ingénierie, la production et les fonctions support. Le site, situé dans la *"6nergy Valley"*, permettra de **multiplier par 7 la production de stations de recharge à hydrogène**, pour passer de 20 actuellement à 150, une fois l'usine arrivée à sa pleine capacité.

> [Enerpresse – 7/11/22 - www.environnement-magazine.fr – 3/11/22](#)

Grand Est. **La ville et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)** souhaitent **réduire de 40 % leurs consommations énergétiques en 10 ans**. Le parc bâtiminaire est conséquent : 1 600 bâtiments (1,6 million de m²). Pour y parvenir, elles créent **un service "Energie patrimoine"**, de 20 personnes, chargé du suivi des consommations et productions d'énergie, de la conduite des audits d'énergétiques, de la définition d'une trajectoire énergétique et son évaluation, de la maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation thermique, du pilotage de la régie de travaux correctifs et du commissionnement. Un diagnostic a d'ores et déjà été lancé sur l'ensemble du parc. **La ville et l'EMS évaluent à 500 M€ les travaux nécessaires pour rénover en priorité 630 000 m² d'ici 2030**. Elles comptent aussi s'emparer du sujet sous l'angle *" exploitation"*. Moins de la moitié des bâtiments du parc est équipé d'une **Gestion Technique du Bâtiment Centralisée (GTBC)**. Or *"une exploitation optimale, adaptée à l'occupation de chaque lieu, peut procurer à court terme 20 à 25 % d'économies d'énergie, auxquels s'ajoutent 5 à 15 % par la maîtrise des usages"*, explique **Vincent Cognée, Directeur adjoint de la Direction Architecture et Patrimoine (DAP)**. Des premiers projets de rénovation sont déjà prévus et intégrés dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). La rénovation d'un gymnase de quartier (Conseil des XV), en centre-ville, sera réalisée dans le cadre d'un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**. Ce type de contrat sera également utilisé pour une dizaine de bâtiments : 4 écoles, 2 gymnases et le centre administratif construit dans les années 1970, particulièrement énérgivore. Pour ce dernier, un **Marché Global de Performance** devrait être lancé en début d'année, pour un démarrage début 2024.

> [www.lemoniteur.fr – 10/11/22](#)

EN EUROPE

Bruxelles. Le 9 novembre dernier, la **Commission européenne** a déposé à l'ordre du jour du **Conseil extraordinaire des ministres de l'Énergie** qui doit se réunir le 24 novembre prochain, une **proposition de règlement d'urgence** pour **accélérer le déploiement des énergies renouvelables**. Le dispositif vise à accélérer la procédure d'octroi de permis pour les nouvelles installations ou pour l'adaptation des installations existantes. Les euro-députés membres de la **Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE)** ont adopté la proposition et ont notamment déposé des amendements pour **raccourcir de 12 à 9 mois le délai maximal pour l'autorisation de nouvelles installations**, à condition qu'elles soient implantées dans des **zones "d'accélération des énergies renouvelables"**, que chaque État membre devra déterminer selon leur potentiel. En cas de non réponse dans le délai imparti, le permis ou la demande seront considérés comme acceptés, selon le principe du *"silence positif"*.

> [Contexte – Enerpresse - www.europarl.europa.eu - 14/11/2022](#)

Allemagne. **L'entreprise Rheinmetall** a développé une **solution innovante de recharge pour véhicule électrique, intégrée dans le trottoir** de la voirie. Le système repose sur des bordures factices, dissimulant le système de recharge. Il peut être installé très rapidement. Pour la maintenance, l'unité électronique peut être facilement récupérée et réparée en atelier si besoin. A ce stade, un seul prototype a été déployé. Il délivre une puissance de 22 kW en courant alternatif, de quoi charger un véhicule en 2 à 5 heures, selon la taille des batteries. La solution présente l'avantage de dégager de l'espace, en se substituant aux bornes de recharges. Si la technologie se développe, elle pourrait à terme se diffuser massivement en milieu urbain.

► Consultez le [communiqué de presse](#) (source : https://www.rheinmetall.com/media/editor_media/rheinmetallag/press)

> [www.frandroid.com – 7/11/22](#)

> Nominations

Olivier Bard, remplace **Cécile Arbouille** à la **présidence du Groupement des Industriels Français de l'Énergie Nucléaire (GIFEN)**.

> [Contexte – 3/11/22](#)

Cécile George a été nommée **Députée générale de l'Union Française de l'Électricité**, où elle succède à **Christophe Leininger** devenu **Conseiller technique "Énergie" d'Emmanuel Macron**.

> [Contexte – 15/11/22](#)